

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis d'ouverture d'une enquête de sauvegarde concernant les importations de produits sidérurgiques

Avis de la Commission européenne 2018/ C 111/10

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication de l'avis de la Commission européenne [2018/ C 111/10](#), le 26/03/2018.

En raison d'une forte augmentation des importations de produits sidérurgiques dans l'UE, au cours des dernières années, la Commission a décidé d'ouvrir une enquête pouvant déboucher sur l'institution de mesures de sauvegarde.

Les modalités régissant les mesures de sauvegarde sont prévues à l'article 5 du [règlement \(UE\) 2015/478](#) pour les pays membres de l'OMC et au [règlement \(UE\) 2015/755](#), pour certains pays non membres de l'OMC.

Les produits soumis à l'enquête sont énumérés à l'annexe I de l'avis d'ouverture d'enquête.

Toutes les parties intéressées, y compris les producteurs-exportateurs, les importateurs et les utilisateurs des produits concernés ainsi que leurs associations sont invitées à faire connaître leur point de vue par écrit, à communiquer des informations et à fournir des éléments de preuve à l'appui de leurs demandes.

Les parties qui souhaitent présenter des observations doivent se faire connaître dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours après la date de publication du présent avis au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Les informations sur les instructions à respecter pour la présentation des observations écrites, ainsi que l'envoi des questionnaires, peuvent être trouvées dans l'avis.

Les parties intéressées doivent transmettre leurs observations et demandes par courriel à l'adresse suivante : TRADE-SAFEGUARD-STEEL@ec.europa.eu

Pour les réponses volumineuses un envoi avec courrier recommandé est à privilégier à l'adresse postale suivante : Commission européenne, Direction générale du Commerce, Direction H, unité H5, Bureau : CHAR 03/66, 1049 Bruxelles, Belgique.